



**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUIN 2020**

L'an deux mil vingt, le trois juin à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de la ville de Melesse, se sont réunis dans la salle polyvalente, conformément à la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, ainsi qu'à l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020, sous la présidence de Monsieur Claude JAOUEN, Maire.

Date de convocation : 27 mai 2020
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 29
Nombre de votants : 29

PRESENTS : M. Claude JAOUEN – M. Alain MORI – Mme Sophie LE DREAN-QUENEC'H DU – M. Patrice DUMAS – Mme Ghislaine MARZIN – M. Alain MACÉ – Mme Marie-Edith MACÉ – M. Jean-Michel PÉNARD – Mme Françoise LERAY – M. Michel LORÉE – Mme Marie-Christine GARNIER – Mme Sylvie VIROLLE – Mme Gaëlle MESTRIES – M. Serge ABRAHAM – M. Aroun PAJANIRADJA – Mme Florence BOULLET – M. Laurent MOLEZ – Mme Béatrice VALETTE – Mme Magali BERTIN – Mme Elise CARPIER – M. Mathieu GENTES – M. Laurent JEANNE – Mme Lisa KLIMEK – M. Benjamin LÉON – Mme Isabelle LE MARCHAND – M. Jean-Baptiste MARVAUD – M. Yves FERREY – Mme Christelle RENAUD – M. Marc-Olivier FERRAND.

ABSENTS EXCUSES : aucun absent

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Sylvie VIROLLE

POUVOIRS : aucun pouvoir

1 – Délégations d'attribution du Conseil municipal au Maire

Le Conseil municipal, par 28 voix « POUR » (le Maire ne prenant pas part au vote) confie à Monsieur le Maire, pour la durée de son mandat, des délégations énumérées à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2 – Constitution des Commissions municipales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de créer les commissions municipales suivantes :

- Urbanisme
- Développement économique
- Transition écologique et énergétique, Environnement et cadre de vie
- Citoyenneté et Solidarité
- Finances
- Mobilités et déplacements
- Equipements publics, voirie et aménagement rural
- Education, enfance et jeunesse
- Culture, Patrimoine historique et culturel
- Sports (activités, équipements et espaces sportifs)
- Communication

Le Maire est président de droit des Commissions municipales. Le Conseil municipal élit les membres suivants pour composer les différentes commissions :

| COMMISSION | GROUPE | |
|---|---|--|
| | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | Ensemble pour Melesse |
| URBANISME | Alain MORI Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU Mathieu GENTES Aroun PAJANIRADJA Serge ABRAHAM Magali BERTIN | Jean-Baptiste MARVAUD Yves FERREY |
| DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE | Alain MORI Ghislaine MARZIN Michel LOREE Lisa KLIMEK Florence BOULLET Benjamin LEON | Christelle RENAUD Isabelle LE MARCHAND |
| TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE | Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU Marie-Edith MACE Mathieu GENTES Béatrice VALETTE Magali BERTIN Laurent MOLEZ | Isabelle LE MARCHAND Marc-Olivier FERRAND |

| | GROUPE | |
|---|--|--|
| COMMISSION | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | Ensemble pour Melesse |
| CITOYENNETE ET SOLIDARITE | Ghislaine MARZIN Françoise LERAY Jean-Michel PENARD Sylvie VIROLLE Elise CARPIER Benjamin LEON | Christelle RENAUD Marc-Olivier FERRAND |
| FINANCES | Patrice DUMAS Marie-Edith MACE Sylvie VIROLLE Lisa KLIMEK Elise CARPIER Benjamin LEON | Christelle RENAUD Jean-Baptiste MARVAUD |
| MOBILITES ET DEPLACEMENTS | Patrice DUMAS Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU Lisa KLIMEK Mathieu GENTES Béatrice VALETTE Laurent MOLEZ | Isabelle LE MARCHAND Yves FERREY |
| EQUIPEMENT PUBLIC, VOIRIE ET AMENAGEMENT RURAL | Marie-Edith MACE Jean-Michel PENARD Gaëlle MESTRIES Marie-Christine GARNIER Serge ABRAHAM Magali BERTIN | Yves FERREY Mar-Olivier FERRAND |
| EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE | Alain MACE Laurent JEANNE Sylvie VIROLLE Michel LOREE Florence BOULLET Aroun PAJANIRADJA | Christelle RENAUD Jean-Baptiste MARVAUD |
| CULTURE, PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL | Françoise LERAY Patrice DUMAS Michel LOREE Marie-Christine GARNIER Béatrice VALETTE Elise CARPIER | Isabelle LE MARCHAND Marc-Olivier FERRAND |

| COMMISSION | GROUPE | |
|--|--|--|
| | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | Ensemble pour Melesse |
| SPORTS (ACTIVITES, EQUIPEMENTS ET ESPACES SPORTIFS) | Jean-Michel PENARD Laurent JEANNE Michel LOREE Florence BOULLET Aroun PAJANIRADJA Serge ABRAHAM | Jean-Baptiste MARVAUD Yves FERREY |
| COMMUNICATION | Laurent JEANNE Alain MACE Françoise LERAY Gaëlle MESTRIES Sylvie VIROLLE Laurent MOLEZ | Isabelle LE MARCHAND Marc-Olivier FERRAND |

3 – Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents décide de créer une Commission d'Appel d'Offres et élit les membres suivants pour constituer cette commission :

| COMMISSION | GROUPE | | | |
|---|---|--|-----------------------|--------------------------|
| | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | | Ensemble pour Melesse | |
| | titulaire | suppléant | titulaire | suppléant |
| COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO) titulaires et suppléants | Monsieur le Maire Patrice DUMAS Marie-Edith MACE Gaëlle MESTRIES Laurent JEANNE | Alain MACE Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU Benjamin LEON Béatrice VALETTE | Yves FERREY | Jean-Baptiste MARVAUD |

4 – Désignation des membres de la Commission de Contrôle des Listes Electorales

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres du Conseil municipal suivants pour constituer la Commission de Contrôle des Listes Electorales :

| COMMISSION | GROUPE | |
|--|--|---|
| | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | Ensemble pour Melesse |
| COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES | Lisa KLIMEK Mathieu GENTES Elise CARPIER | Marc-Olivier FERRAND Jean-Baptiste MARVAUD |

5 – Désignation des membres de la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, désigne les membres du Conseil municipal suivants pour constituer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées :

| COMMISSION | GROUPE | |
|---|---|-----------------------|
| | Melesse, Dynamique, Durable, Solidaire | Ensemble pour Melesse |
| COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES | Patrice DUMAS Sophie LE DREAN- QUENEC'H DU Marie-Edith MACE Françoise LERAY | Yves FERREY |

6 – Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Conformément à l'article 23 du Règlement intérieur du Conseil municipal, le groupe « Ensemble pour Melesse » dépose un amendement pour demander que le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS soit fixé à 16.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité des membres présents, accepte le dépôt de l'amendement.

Le contenu de l'amendement est ensuite soumis au vote de l'assemblée.

Le Conseil municipal,
après en avoir délibéré,
par 24 voix « CONTRE » et 5 voix « POUR », rejette l'amendement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « POUR » et 5 « ABSTENTIONS », fixe le nombre des membres du conseil d'administration du CCAS à 12, dont 6 membres élus et 6 membres nommés.

7 – Election des représentants du Conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Le Conseil municipal procède à l'élection de ses représentants au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale. Les deux groupes politiques présentent chacun une liste :

| Melesse, Dynamique, Durable et Solidaire | Ensemble pour Melesse |
|--|------------------------------|
| Ghislaine MARZIN Elise CARPIER Françoise LERAY Sylvie VIROLLE Michel LORÉE Alain MACÉ | Christelle RENAUD |

Les résultats sont les suivants :

29 enveloppes dans l'urne

1 bulletin déclaré nul par le bureau (art. L66 du Code Electoral)

0 bulletins blancs (art. L65 du Code Electoral)

28 suffrages exprimés

4,6 quotient électoral (nombre de suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir)

Ont obtenu :

| Désignation des listes | Nombre de voix obtenues | Nombre de sièges attribués au quotient | Reste | Nombre de sièges attribués au plus fort reste |
|---|--------------------------------|---|--------------|--|
| Liste du groupe « Melesse, Dynamique, Durable et Solidaire » | 23 | 5 | 0 | 0 |
| Liste du groupe « Ensemble pour Melesse » | 5 | 1 | 0 | 0 |

Ont été proclamés membres du conseil d'administration :

Liste du groupe « Melesse, Dynamique, Durable et Solidaire » :

- Ghislaine MARZIN
- Elise CARPIER
- Françoise LERAY
- Sylvie VIROLLE
- Michel LORÉE

Liste du groupe « Ensemble pour Melesse » :

- Mme Christelle RENAUD

8 – Indemnités de fonction du Maire

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix « POUR » (Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote),

- fixe l'indemnité du Maire au taux de 26,72 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique
- précise que ces indemnités :
 - entrent en vigueur le jour de son élection, soit le lundi 25 mai 2020.
 - seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

9 – Indemnités de fonction des Conseillers adjoints, Conseillers délégués et Conseillers municipaux

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- décide de fixer le montant des indemnités de fonctions des Conseillers adjoints, Conseillers délégués et Conseillers municipaux aux taux suivants :
 - Adjoints : 18,10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique ;
 - Conseillers municipaux délégués : 4,41 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique (*non cumulable avec l'indemnité perçue en qualité de conseiller municipal sans délégation*) ;
 - Conseillers municipaux sans délégation : 1,18 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction publique.
- précise que ces indemnités :
 - entrent en vigueur le jour de l'installation du conseil municipal, soit le lundi 25 mai 2020.
 - seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

10 – Personnel municipal – création et suppression de poste

Création d'un poste de rédacteur principal de deuxième classe et suppression d'un poste de rédacteur au sein du Pôle Citoyenneté Solidarité :

Suite au départ de la responsable du Pôle Citoyenneté Solidarité vers une autre fonction publique, un candidat inscrit sur la liste d'aptitude du concours de rédacteur principal de deuxième classe a été retenu sur ce poste, après entretiens.

Par conséquent, il est proposé de supprimer le poste de rédacteur et de créer un poste de rédacteur principal de deuxième classe à compter du 1^{er} août 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, adopte cette proposition et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

11 – Personnel municipal – variation du temps de travail

Suite au départ en retraite d'un agent du service de la Médiathèque ainsi qu'à la mutation d'un autre agent en mars dernier dont le poste (20/35^{ème}) n'a pas reçu de candidatures satisfaisantes, il s'avère nécessaire de penser à une réorganisation globale de ce service. Il s'agit à la fois de l'augmentation du temps de travail d'un agent déjà en poste et de la modification de la durée hebdomadaire du poste vacant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents adopte la proposition comme suit et modifie le tableau des effectifs en conséquence.

| Grade | Affectation | Durée hebdomadaire de service actuelle | Durée hebdomadaire de service modifiée | Dates d'effet |
|---------------------------------|--------------------|---|---|--------------------------------|
| 1 poste d'adjoint du patrimoine | Médiathèque | 20/35 ^{ème} | 25/35 ^{ème} | 1 ^{er} septembre 2020 |
| 1 poste d'adjoint du patrimoine | Médiathèque | 20/35 ^{ème} | 35 | 1 ^{er} octobre 2020 |

Informations diverses

Tirage au sort des jurés d'Assises 2021

Affichée le 16 juin 2020

Le Maire,

Claude JAOUEN

